

Conseil municipal du vendredi 7 avril 2023

Etaient présents : Messieurs François LACAZE, Gérard DURAND, André SOLIGNAC, Daniel BURGUIERE, Vincent CALMELS, Cyril FOUET, Mathieu LEBRETON, Madame Monique LIEB, Pierre RIGAL, Guilhem SOLINHAC, Madame Maëlle TALLEC.

1) Approbation des comptes-administratif 2022

1-1 Compte administratif 2022 budget général :

Le détail des dépenses et des recettes est examiné en séance.

Section de Fonctionnement

Dépenses	231 735.80 €
Recettes	474 010.47 €
Résultat 2022	242 274.67 €

Section d'Investissement :

Dépenses	216 664.03 €
Recettes	188 418.49 €
Résultat 2022	- 28 245.54 €
Résultat global fin 2022 (Fonctionnement + Investissement)	214 029.13 €
RAR dépenses	- 34 000.00 €
RAR recettes	8 100.00 €
Résultat 2022 à affecter	188 129.13 €

Hors la présence du maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget général.

1-2 compte administratif 2022 budget assainissement

Le détail des dépenses et des recettes est examiné en séance

Section d'exploitation

Dépenses	51 356.93 €
Recettes	97 375.03 €
Résultat 2022	46 018.10 €

Section d'Investissement :

Dépenses	58 891.63 €
Recettes	47 877.51 €
Résultat 2022	- 11 014.12 €
Résultat global fin 2022 (Exploitation + Investissement)	35 003.98€

Hors la présence du maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget assainissement.

1-3 Compte administratif 2022 budget lotissement de la Resse :

Le détail des dépenses et des recettes est examiné en séance.

Section de Fonctionnement

Dépenses	29 667.94 €
Recettes	29 667.94 €
Résultat 2022	0.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses	29 667.50 €
Recettes	29 667.50 €
Résultat 2022	0.00 €
Résultat global fin 2022 (Fonctionnement + Investissement)	0.00€

Hors la présence du maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget lotissement de la Resse.

1-4 Compte administratif 2022 budget Photovoltaïque :

Le détail des dépenses et des recettes est examiné en séance.

Section de Fonctionnement

Dépenses	300.32 €
Recettes	0.00 €
Résultat 2022	- 300.32 €

Section d'Investissement :

Dépenses	14 546.61 €
Recettes	20 000.00 €
Résultat 2022	5 453.39 €
Résultat global fin 2022 (Fonctionnement + Investissement)	5 153.07 €

Hors la présence du maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget lotissement de la Resse.

2) Affectation des résultats 2022

2-1 affectation du résultat 2022 du budget général

Le résultat de fonctionnement 2022 est de 242 274.67 €, il est proposé de l'affecter comme suit

- 28 245.54 € pour couvrir le déficit d'investissement 2022 (article 1068)
- 25 900.00 € pour couvrir le solde des « restes à réaliser » (article 1068)
- Le solde soit 188 129.13 € sera repris en excédent 002 au budget 2023

Le conseil municipal valide, à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 du budget général, telle que présentée.

2-2 affectation du résultat 2022 du budget assainissement

Le résultat de fonctionnement 2022 s'élève à 46 018.10€, il est proposé de l'affecter comme suit

- 11 014.12 € pour couvrir le déficit d'investissement 2021
- Le solde soit 35 003.98 € sera repris en excédent 002 au budget 2023

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2021 du budget assainissement, telle que présentée.

3) Approbation des comptes-de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Il est proposé de regrouper l'approbation des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes dans une même délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par Mr le trésorier d'Espalion et dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs,
• Approuve les comptes de gestion 2022, tels que présentés pour les budgets suivants :

- 1° Budget général de la commune
- 2° Budget annexe Assainissement
- 3° Budget annexe Lotissement de la Resse
- 4° Budget annexe Photovoltaïque

4) Approbation des budgets primitifs 2023

3-1 budget primitif 2023 budget général

Les dépenses et les recettes prévues au budget 2023 sont examinées.

Les dépenses inscrites au chapitre 011 (**charges à caractère général** : eau, électricité, entretien divers, impôts fonciers, téléphonie, etc....) s'élèvent à 121 750.00 €. Le montant du chapitre 012 prévoit la période de « tuilage » des secrétaires de mairies suite au départ à la retraite de Françoise FOUET le 30 juin 2023. Le montant global des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 497 4123.13 €.

Le produit des impôts directs augmente (+ 11 209 €) par la seule augmentation des bases d'imposition voté par l'Etat (+ 7.1 %)

Il est prélevé, sur la section de fonctionnement la somme de 231 372.13 € pour financer les dépenses d'investissement.

Les dotations de l'Etat restent quasiment stables (+ 36181 € par rapport) 2022).

La section d'investissement s'équilibre, en dépense et en recettes à 328 453.67 €.
Les principaux programmes d'investissement sont :

- Divers travaux de voirie
- L'enfouissement des réseaux consécutifs aux travaux d'assainissement de la Rue Basse
- La réfection de la salle des fêtes de Gagnac
- Des travaux d'isolation, chauffage ... des « maisons Jaudon »
- L'achat des plaques de rues et maisons du programme « adressage »
- L'achat de panneaux et de barrières
- L'achat d'armoires positives (réfrigérateurs) pour la salle des fêtes de Gagnac

Les dotations de l'Etat ont augmenté de 3 681.00 €.

L'augmentation des bases fiscales d'imposition décidée par l'Etat (+7.10 %) génère une augmentation des produits de 11 209.00 €. Le conseil propose donc de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti.

Le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

3-2 budget primitif 2023 « assainissement »

Ce dernier s'équilibre en fonctionnement à la somme de 96 062.98 € et en investissement à 350 810.15 €.

A été inscrit en investissement l'ensemble des travaux de mise en séparatif de la rue basse, ces travaux sont subventionnés par l'agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 68 001.00 € et par le Département à hauteur de 7 496.00 €.

Pour le financement de cette opération, un emprunt de 200 000.00 € a été réalisé. Les fonds seront dé »bloqués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3-3 budget primitif 2023 « Lotissement de la Calquièrre »

Ce budget a été créé en 2022. Le montant des dépenses prévues s'élève à 35 000 € comprenant l'achat du terrain et les frais annexes (notaire, géomètre) .

3-4 budget primitif 2023 « photovoltaïque »

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 332.82 €, la principale ressource de ce budget est la vente d'électricité estimée à 1 330.00 €.

L'amortissement de l'installation est obligatoire, il est proposé de l'amortir sur 20 ans soit un montant annuel d'amortissement de 727 €

5) Vote des taux d'imposition

En 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	30.09 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.81 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 et ce jusqu' en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	30.09 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.81 %
Taxe d'habitation	10.93 %

6) Subventions aux associations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes

- Aux Mots Libres	300.00 €
- AAPPMA Société de pêche	200.00 €
- ADMR de Laissac	300.00 €
- Veirem ben social club	300.00 €

Maëlle indique que la Commune sera sollicitée par la banque alimentaire pour l'octroi d'une aide.

Le conseil municipal délibérera sur cette demande.

7) Remplacement secrétariat de mairie

Actuellement, le secrétariat de mairie est assuré par Myriam GRIFFOUL et Françoise FOUET à raison de 8 heures chacune. Françoise FOUET a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 juillet 2023

Afin de faciliter le recrutement la Communauté de Communes a créé un emploi à temps complet, la personne recrutée assurera le secrétariat de Gaillac d'Aveyron pour 20 heures, les 15 heures restantes seront effectuées à la Communauté de Communes. Une convention de mise à disposition sera signée avec la Communauté de Communes.

Marine MOUREN qui habite à Séverac l'Eglise a été recrutée pour assumer ces fonctions, la prise de poste est fixée au 1^{er} mai 2023.

Les nouveaux horaires sont :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi 13h00-17h00

Jeudi matin 8h30 -12h30

Le conseil municipal est favorable à cette nouvelle organisation.

8) Calendrier des animations 2023

Les animations 2023 programmées sont :

18 mai : Fête des « retrouvailles » du foot

8 juillet : concert organisé par le comité des fêtes

13 juillet et 17 août : marchés nocturnes

9) Horaires d'éclairage d'été

Il est proposé de réduire le temps d'allumage de l'éclairage public.

Actuellement l'éclairage est éteint à partir de 24 heures et jusqu'à 6 heures le matin. Il est proposé de ne pas rallumer l'éclairage à 6 heures pendant la période allant de 1^{er} mai au 31 août.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

10) Entretien des chemins ruraux

Plusieurs chemins ruraux nécessitent d'être remis en état :

- Le chemin des Camboulats à Gagnac
- Le chemin de Lissirou qui devra être terminé (entreprise FOURNIER TP)
- chemin à Lugans (Devis entreprise DOMERGUE 3 260.00 €)
- devis FOURNIER TP participation aux travaux (remise à la côte des tampons de fonte) sur RD 345 suite à la remise en état de la voirie par le Département.
- Réfection de la place de la Tioule – programmation 2023.

11) Nouvelle organisation pour les locations des salles des fêtes

Quelques dysfonctionnements ont été relevés lors des précédentes locations de la salle des fêtes de Gagnac.

Dans un 1^{er} temps, il est indispensable de nettoyer à fonds cette salle. A voir avec Nadine ou une entreprise de nettoyage.

12) Questions diverses.

Acquisition de la « grange BOISSONNADE »

Les élus sont favorables à cette acquisition – Une proposition d'acquisition à hauteur de 40 000 € sera faite auprès de l'agence immobilière.

Groupement de commandes : le conseil municipal est favorable pour adhérer au groupement d'achat initié par le SIEDA pour la fourniture d'électricité.

Il est proposé de déplacer la croix de la place de Gagnac sur l'espace communal près de l'ancien café Rigal. Les pierres récupérées du four à pain pourraient être utilisées pour réaliser le socle.

Concernant le four à pain, l'association l'Attaladou propose de participer aux travaux du Four à pain, leur participation s'élèver à 220 €.

Le comité des fêtes de Gagnac versera une participation de 1000 € pour l'achat des armoires positives de la salle des fêtes de Gagnac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.